

## COMPTE RENDU SUD de la CMP 66-CHRS du 19 juin 2026

### Présents :

OS : SUD, FO, CGT \_ OP : Nexem\_ Présidence : DGT

Conformément à ses déclarations précédentes, la CFDT était absente de cette CMP.

### **PRÉVOYANCE : PAS TOUCHE À NOS GARANTIES !**

La séance débute par un point consacré à la prévoyance et au futur régime unifié 66/CHRS.

FO ouvre les débats par une déclaration rappelant son mandat : **pas de baisse des garanties pour les salarié-es**. SUD et la CGT indiquent immédiatement partager cette position et réaffirment qu'il n'est pas question de faire financer l'équilibre du futur régime par une dégradation des droits des salarié-es.

Pour SUD, la discussion sur la prévoyance ne peut être dissociée de la question salariale. Les difficultés de recrutement, l'explosion des risques psychosociaux, les arrêts maladie de longue durée et l'épuisement professionnel sont directement liés à la dégradation continue des rémunérations et des conditions de travail. La prévoyance n'est pas un sujet purement technique: elle est le reflet de l'état de santé de notre secteur.

Nexem rappelle le contexte budgétaire extrêmement dégradé du secteur et les incertitudes liées au financement des futurs accords. L'organisation patronale continue de conditionner toute évolution significative à l'obtention préalable de financements publics.

Au cours des échanges, SUD, FO et la CGT soulignent l'existence d'un véritable front syndical sur ce sujet : **aucune baisse des garanties de prévoyance n'est acceptable**. Or, le risque, c'est un scénario reposant sur le maintien des cotisations au prix d'une diminution des garanties offertes aux salarié-es. Interrogé sur cette hypothèse, Nexem ne l'écarte pas tout en rappelant qu'à ce stade plusieurs scénarios restent envisageables.

### **SALAIRES : L'IMMOBILISME CONTINUE !**

La CMP se poursuit avec le point consacré à la politique salariale.

Dans la continuité des propositions portées depuis plusieurs mois par SUD, FO présente une revendication de revalorisation immédiate de la valeur du point afin de sortir durablement les grilles conventionnelles des situations d'infra-SMIC. La CGT rejoint également cette exigence et propose de son côté un accord avec l'attribution de 134 points pour tous.

SUD rappelle que lors de la précédente CMP, Nexem avait elle-même proposé une mesure visant à repositionner les premiers coefficients au niveau du SMIC. Pour notre organisation, la solution cohérente consiste aujourd'hui à **augmenter la valeur du point**, ce qui permettrait à la fois de résorber les situations d'infra-SMIC et d'éviter un tassement supplémentaire des grilles salariales.



Les organisations syndicales insistent également sur l'urgence de la situation :

- ⊗ Difficultés massives de recrutement
- ⊗ Multiplication des postes vacants
- ⊗ Départ des professionnel·les vers d'autres secteurs
- ⊗ Dégradation des conditions de travail
- ⊗ Augmentation des risques psychosociaux et des arrêts maladie.

Pour SUD, l'absence de réponse salariale nourrit directement la crise que traverse aujourd'hui le secteur.

Malgré ces constats largement partagés autour de la table, l'organisation patronale indique ne pas disposer d'un mandat lui permettant d'avancer sur une revalorisation de la valeur du point.

**Une nouvelle fois**, les organisations syndicales défendent l'idée qu'un accord signé constituerait un signal politique fort et permettrait de contraindre l'État à se positionner clairement sur l'avenir du secteur. Mais, **une nouvelle fois**, Nexem refuse de franchir ce pas.

**Le constat reste donc inchangé : les salarié·es continuent d'attendre des réponses concrètes tandis que les négociations salariales demeurent bloquées.**

## **FUSION 66/CHRS**

L'accord de fusion signé poursuit son parcours administratif et doit désormais être soumis à la procédure d'agrément. Nexem s'engage à informer les organisations syndicales de la tenue de la Commission nationale d'agrément ainsi que de ses conclusions.

### **De nouveau, SUD Santé Sociaux affirme :**

- Les salarié·es ne peuvent pas être la variable d'ajustement du financement de la prévoyance
- La crise de recrutement, l'absentéisme et l'explosion des risques psychosociaux sont indissociables de la question salariale
- L'urgence est à la revalorisation de la valeur du point et à la sortie définitive des grilles infra-SMIC
- Face à l'inaction de l'État, les partenaires sociaux doivent cesser d'attendre des financements hypothétiques et porter des accords ambitieux à l'agrément.

**SUD continuera de défendre le maintien intégral des garanties de prévoyance et l'augmentation des salaires comme conditions indispensables à l'avenir de notre secteur.**

**LA DÉLÉGATION DU JOUR : BRAHIM, JULIEN, KARINE, LAURENT ET XAVIER**

A Paris, le 18 juin 2026

Contact : [contact@sudsantesociaux.solidaires.org](mailto:contact@sudsantesociaux.solidaires.org)

